

## PROTOCOLE SANITAIRE EPS - CHSCT A compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

Le protocole sanitaire mis en œuvre au Lfiduras évolue avec un port du masque qui n'est plus obligatoire selon l'activité et ses modalités de mise en œuvre.

Sont toujours en vigueur :

- Désinfection du matériel avant et après chaque utilisation ;
- Lavage des mains avant et après le cours + Gourde individuelle + changement de masque ;
- En extérieur, pour les activités où une distanciation de 1m50 peut être respectée : le port du masque n'est plus obligatoire ;
- Les activités avec contact physique sont de nouveau autorisées, même pendant la récréation et la pause méridienne mais avec port du masque obligatoire et désinfection des mains ;
- Les activités en intérieur nécessitent le port du masque ;
- Le masque reste obligatoire dans les vestiaires et ne se retire que sous la douche ;
- En natation, la distance entre élève sur le bord du bassin doit absolument être respectée. De plus, le déplacement des élèves dans les lignes d'eau doivent se faire en sens unique afin de respecter la distanciation.

Mise en application à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Fait le 31 mars 2022

La Provisseure

  
Isabelle Dufourg